Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00404 **Publié le 29 octobre 2026**

Arrêté n° 2026-679/PR du 16 septembre 2026

Portant prorogation de l'agrément accordé à Madame AUSU Louise par la délibération n° 2024-41/API du 22 octobre 2024

Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 2024-41/API du 22 octobre 2024 accordant une aide à l'équipement à Madame AUSU Louise,

Vu la délibération n° 2026-22/API du 26 mars 2026 relative au budget principal primitif de la Province des Îles Loyauté -Excercie 2026

Considérant le courrier de demande de prorogation en date du 01er juin 2026 formulé par Madame AUSU Louise,

Considérant l'avis de la commission de l'économique intégrée réunie en sa séance du 11 août 2026,

ARRETE

Article 1er : Une prorogation d'agrément de 12 mois est accordée à Madame AUSU Louise (Ridet : 1 395 284.001) pour son projet de commerce de détail de vêtements et accessoires divers.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté, notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie

Pour le Président de la Province des Iles Loyauté par délégation le Secrétaire Général Adjoint par intérim

HANNER XALITE